

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 88-0439 / PRE DU 14 AVRIL 1988 portant approbation de la liste des affectataires de logements de la cité Cheikh Osman.

n° 88-0439 /

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
14 avril 1988

Numéro JO
n° 7 du 14/04/1988

Date du numéro
14 avril 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement

Vu les lois constitutionnelles n°s LR / 77-001 et LR/77-002 en date du 27 juin 1977

Vu l'ordonnance n° LR/77-008 en date du 30 juin 1977

Vu le décret n° 87-098/PRE du 23 novembre 1987 portant nomination des membres gouvernements: Vu le décret n° 85-109/ PR du 9 novembre 1985 fixant les conditions d'attribution des logements de la cité Cheikh-Osman: Sur proposition du ministre des Finances et de l'Economie nationale. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 avril 1988.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier — Sont approuvées les propositions d'affectation de logements de la cité Cheikh-Osman faites par la commission des logements du 28 novembre 1987, conformément à l'article 11 du décret n° 85-109/PRE du 9 novembre 1985 portant réglementation de ces logements.

Art. 2

- Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er avril 1988 sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.